

Vos partenaires relais pour votre parcours en sortie d'HTSH

(Noms et coordonnées à remplir par l'assistante sociale ou le service de l'hôpital)

- Service hospitalier :

.....
.....
.....

- EHPAD pour le séjour HTSH :

.....
.....
.....

- CLIC :

.....
.....

- Service aides à domicile :

.....
.....

- EHPAD ou résidence autonomie en attente
d'admission :

.....
.....

- Autres :

.....
.....
.....
.....
.....

HTSH

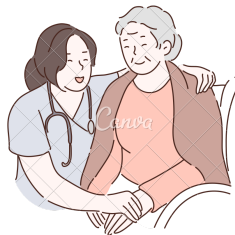
Hébergement relais après hospitalisation
pour les plus de 60 ans

**Vous n'avez plus besoin d'être hospitalisé
mais votre retour à domicile n'est pas
possible car vous avez encore besoin
qu'on s'occupe de vous.**

**Le service de l'hôpital vous oriente vers
l'HTSH, un hébergement temporaire relais
en EHPAD pour vous proposer un temps de
repos, de transition et d'organisation avant
votre retour à domicile ou avant une
admission dans un autre établissement.**

L'Hébergement Temporaire Sortie Hospitalisation (HTSH), pour qui ?

Cet hébergement relais après hospitalisation s'adresse à des **patients âgés de plus de 60 ans sortant des urgences ou d'une période d'hospitalisation** et dont le retour à domicile nécessite la mise en place **des conditions de retour à domicile** (adaptation du logement, mise en place de l'aide à domicile et/ou l'obtention d'aides financières...) **dans un délai de 15 à 30 jours.**



Ce dispositif peut également être utilisée en sortie d'hospitalisation dans le cas où l'admission dans l'établissement choisie par le patient ou sa famille (EHPAD, Résidence autonomie) nécessite un délai d'attente de 15 à 30 jours.

Pourquoi un hébergement relais après hospitalisation ?



Ce **dispositif exceptionnel** permet à ce patient de sortir de l'hôpital lorsque qu'il n'a plus besoin de soins hospitaliers en lui offrant un **cadre sécurisé dans un EHPAD** où il va pouvoir **se reposer, reprendre une vie sociale et des activités adaptées tout en préparant son retour à domicile ou une entrée dans un autre établissement** de type résidence autonomie ou EHPAD.

Il pourra ainsi participer aux activités et animations. Ses repas et l'entretien de sa chambre seront pris en charge par l'EHPAD.

De plus, il bénéficiera de la **présence de l'équipe soignante en cas de besoin.**



L'Hébergement Temporaire Sortie Hospitalisation (HTSH), comment ça fonctionne et combien ça coute ?

Le dispositif HTSH est un **dispositif exceptionnel dont la grande majorité des frais est prise en charge par l'État** (via l'Agence Régionale de Santé qui verse un financement à l'EHPAD permettant de couvrir une grande partie du tarif hébergement habituel de l'EHPAD.)

La personne verse uniquement à l'EHPAD un forfait maximum de 20 € par jour correspondant au forfait hospitalier journalier à l'hôpital.

La **durée** de cet hébergement temporaire relais après hospitalisation est de **maximum 30 jours.**

Et après l'hébergement temporaire sortie d'hospitalisation (HTSH) ?



Après cet hébergement relais, **la personne retourne à son domicile ou intègre son nouveau lieu de vie** (EHPAD, Résidence autonomie).

Si la personne le souhaite, elle peut également poursuivre son séjour en hébergement Temporaire classique ou en Hébergement Permanent dans l'EHPAD de l'HTSH aux conditions financières habituelles de l'EHPAD.